



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1340
26 July 2019

FRENCH
Original: ENGLISH

1238^e séance plénière
Journal n° 1238 du CP, point 2 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1340
ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2019 SUR LA MISE EN
ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT
LA DIMENSION HUMAINE

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision n° 476 (PC.DEC/476) du 23 mai 2002 concernant les modalités des réunions de l'OSCE sur les questions relatives à la dimension humaine,

Rappelant en outre les dispositions du chapitre I et du paragraphe 9 du chapitre VI du Document de Helsinki 1992,

Décide d'adopter l'ordre du jour de la Réunion de 2019 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, tel qu'il figure en annexe.

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2019 SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION HUMAINE

Varsovie, 16 – 27 septembre 2019

Lundi 16 septembre 2019

- | | |
|-----------------------|--|
| 10 heures – 13 heures | Séance plénière d'ouverture |
| 13 heures – 15 heures | Pause |
| 15 heures – 18 heures | Séance de travail 1 : Libertés fondamentales, notamment : <ul style="list-style-type: none">– Liberté d'expression, médias et information libres |

Mardi 17 septembre 2019

- | | |
|-----------------------|---|
| 10 heures – 13 heures | Séance de travail 2 : Libertés fondamentales (suite), avec une allocution du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias <ul style="list-style-type: none">– Liberté d'expression, médias et information libres |
| 13 heures – 15 heures | Pause |
| 15 heures – 18 heures | Séance de travail 3 : Institutions démocratiques, notamment : <ul style="list-style-type: none">– Démocratie aux niveaux national, régional et local– Élections démocratiques |

Mercredi 18 septembre 2019

- | | |
|-----------------------|---|
| 10 heures – 13 heures | Séance de travail 4 (thème spécialement choisi) : Sécurité des journalistes |
| 13 heures – 15 heures | Pause |
| 15 heures – 18 heures | Séance de travail 5 (thème spécialement choisi) : Sécurité des journalistes |

Jeudi 19 septembre 2019

- 10 heures – 13 heures Séance de travail 6 : Libertés fondamentales (suite), notamment :
- Liberté de réunion et d'association pacifiques
- 13 heures – 15 heures Pause
- 15 heures – 18 heures Séance de travail 7 : Libertés fondamentales, notamment :
- Liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction

Vendredi 20 septembre 2019

- 10 heures – 13 heures Séance de travail 8 : Tolérance et non-discrimination I, notamment :
- Égalité des chances pour les femmes et les hommes
 - Mise en œuvre du Plan d'action de l'OSCE pour la promotion de l'égalité entre les sexes
 - Violence à l'égard des femmes
- 13 heures – 15 heures Pause
- 15 heures – 18 heures Séance de travail 9 : Questions humanitaires et autres engagements, y compris :
- Lutte contre la traite des êtres humains
 - Réfugiés et personnes déplacées
 - Personnes qui risquent d'être déplacées

Lundi 23 septembre 2019

- 10 heures – 13 heures Séance de travail 10 : État de droit I, y compris :
- Indépendance du pouvoir judiciaire
 - Élaboration démocratique des lois
 - Assurer l'égalité dans la jouissance des droits et dans la participation à la vie politique et publique
- 13 heures – 15 heures Pause
- 15 heures – 18 heures Séance de travail 11 : État de droit II, y compris :
- Prévention de la torture

- Échange de vues sur la question de l'abolition de la peine capitale
- Protection des droits de l'homme et lutte contre le terrorisme

Mardi 24 septembre 2019

- | | |
|-----------------------|--|
| 10 heures – 13 heures | Séance de travail 12 : Tolérance et non-discrimination II, avec une allocution du Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales |
| | <ul style="list-style-type: none">- Droits des personnes appartenant à des minorités nationales |
| 13 heures – 15 heures | Pause |
| 15 heures – 18 heures | Séance de travail 13 : Tolérance et non-discrimination II, notamment : |
| | <ul style="list-style-type: none">- Lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination- Lutte contre l'antisémitisme et l'intolérance ainsi que la discrimination à l'égard des chrétiens, des musulmans et des membres d'autres religions |

Mercredi 25 septembre 2019

- | | |
|-----------------------|---|
| 10 heures – 13 heures | Séance de travail 14 (thème spécialement choisi) : Crime de haine |
| 13 heures – 15 heures | Pause |
| 15 heures – 18 heures | Séance de travail 15 (thème spécialement choisi) : Crime de haine |

Jeudi 26 septembre 2019

- | | |
|-----------------------|---|
| 10 heures – 13 heures | Séance de travail 16 (thème spécialement choisi) : Roms et Sintis |
| 13 heures – 15 heures | Pause |
| 15 heures – 18 heures | Séance de travail 17 (thème spécialement choisi) : Roms et Sintis |

Vendredi 27 septembre 2019

10 heures – 13 heures

Séance de travail 18 : Examen des activités menées dans le cadre de la dimension humaine (avec un accent particulier sur les activités de projet)

Séance plénière élargie de clôture (avec la participation des directeurs des droits de l'homme, des ambassadeurs auprès de l'OSCE et des chefs de ses institutions) :

- Questions diverses
- Clôture de la réunion

PC.DEC/1340
26 July 2019
Attachment

FRENCH
Original: ENGLISH

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation des États-Unis d'Amérique :

« Merci, Monsieur le Président.

Les États-Unis souhaitent faire une déclaration interprétative au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Nous soutenons l'adoption de l'ordre du jour de la Réunion de 2019 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine. Nous constatons que certains thèmes habituels, tels que le rôle de la société civile et le droit à un procès équitable, n'y figurent pas. Cela ne crée pas un précédent pour de futurs ordres du jour de la Réunion.

Nous demandons que la présente déclaration soit jointe à cette décision et consignée dans le journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président. »